

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 13 juillet 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9 et 10 juillet 2012

2012 DAC 109 Subvention à l'association Musique Ensemble XXe (20e).

M. François DAGNAUD, Mme Véronique DUBARRY, rapporteurs

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le projet de délibération en date du 26 juin 2012 par lequel le Maire de Paris propose d'attribuer une subvention à l'association Musique Ensemble XXe ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants;

Vu l'avis du conseil d'arrondissement du 20e en date du 28 juin 2012

Sur le rapport présenté par M. François DAGNAUD au nom de la 9e commission et par Mme Véronique Dubarry au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de 14.000 euros, dont 2.000 euros au titre du soutien en faveur des personnes en situation de handicap, est attribuée à l'association Musique Ensemble XXe 3, square Roland Garros 75020 Paris. D05900 / 2012_01580 / 18005.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement 2012 de la Ville de Paris : 14.000 euros, nature 6574, fonction 33, ligne VF 40004. Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.